

Extraits de l'Histoire Générale et Anecdote de la Guerre de 1914

Par Jean Bernard, président de la Presse Associée de Paris. CHAPITRE XV. (Suite.)

Les appétits territoriaux de l'Allemagne. — La Prusse et le droit divin. — Henri Heine et Guillaume II. — Egoïsme féroce allemand. — Guillaume II, son fils et le comte d'Eulenburg. — Scandale et soumission. — Explications officielles au Reichstag. — L'accent de Guillaume II. — La duplicité de l'Empereur. — Guillaume II intime. — La folie. — Le Prince héritier. — Les sept enfants du Kaiser. — Education à la prussienne. — Un dégénéral. — Le prince Oscar et les turcs. — Les six chancelliers de l'Empire. — De Bismarck à Bethmann-Hollweg.

La guerre ne lui a pas été favorable. Voici une lettre intime qui donne un aperçu de ce caractère singulier; cette lettre fut envoyée, il y a quelques années, à un de ses camarades d'enfance, le comte Hans-Ferdinand Hochberg; ce comte, que le Kronprinz appelait dans l'intimité "Moucki," est une sorte de déclassé qui, à la suite d'aventures plus ou moins scandaleuses, épousa une vendeuse d'un grand magasin de Berlin; brouillé avec sa famille, il a émigré aux Etats-Unis d'Amérique où il a changé de nom. Il y a quatre ans, il eut des démêlés avec la justice (2), et c'est au cours d'un procès qui lui fut intenté que son défenseur donna lecture de la lettre suivante que le Kronprinz lui avait adressée, malgré sa déchéance:

Mon escadron ne fait grand plaisir. C'est tout de même autre chose qu'une compagnie, encore que les sous-officiers du 7^e régiment de la Garde soient meilleurs. Je m'exerce beaucoup en ce moment à prononcer des discours. Récemment j'ai passé deux heures chez Bülow. Papa est toujours très gentil pour moi. Nous nous sommes beaucoup rapprochés. L'un de l'autre. Ces jours-ci il m'a beaucoup entretenu de politique. Je lui en sais tant de gré! Tu sais, je me fais l'effet d'un marin auquel on ne permet jamais de conduire le bateau et qui pourrait tout de même être appelé brusquement un jour à occuper la place du pilote. Et maintenant, adieu! Reste Allemand!

Ajoutons que l'on voit sur les cinq frères de l'héritier du trône d'Allemagne, qui exercent des commandements depuis le 1^{er} août, et nous aurons le tableau complet de cette famille qui a mis l'Europe à feu et à sang. Quand Guillaume II épousa par amour la princesse Augusta, fille du duc de Schleswig-Holstein, prince sans fortune et sans autorité, un des fonctionnaires de la cour disait avec cette brutalité allemande depuis longtemps ébréché:

— Elle est pauvre et besogneuse; qu'est-ce que cela nous fait, pourvu qu'elle veuille bien, qu'elle fasse beaucoup d'enfants et qu'elle soit bonne nourrice!

De ce mariage sont nés six garçons et une fille mariée au duc de Brunswick. Voici le nom des sept enfants du Kaiser: le Kronprinz Wilhelm (prince Guillaume) (1882), le prince Eitel-Frédéric (1883), le prince Adalbert (1881), le prince Auguste (1887), les princes Oscar (1888) et Joachim (1890), et la princesse Victoria-Louise (1892).

Guillaume II, qui fut élevé à l'anglaise, avec douceur et bonté, a adopté pour ses enfants les vieilles coutumes de la famille des Hohenzollern et, de l'aveu même de l'héréditaire allemand Kausmann, l'Empereur corrigeait souvent ses enfants à "coups de rotin". C'était le procédé déjà employé du temps du grand Frédéric. De très bonne heure ces enfants impériaux ont été habitués aux exercices militaires, et l'ainé, le Kronprinz, leur faisait faire l'exercice en guise de jeu pendant les récréations, leur enseignant le maniement des armes et le fameux Parademarsch. Quand, par hasard, l'Empereur se montrait l'ainé commandant: — A vos rangs! fixe!

Et les princes se raidissaient, prenaient la position réglementaire. D'ailleurs, peu d'effusion publique, et même aujourd'hui, quand ils rencontrent leur père, ils se mettent en

Soyez Heureuse

Des milliers et des milliers de personnes qui ont tout ce que le cœur désire pour les rendre heureuses, sont misérables à cause de leur mauvaise santé. Si vous êtes de ce nombre, cessez de vous tracasser et donnez à Cardui un essai. Il a donné la santé et le bonheur à des milliers.

PRENEZ LE VIN DE

Cardui

Le Tonique pour Femmes

Mme Delphinia Chance écrit de Collins, Miss.: "J'ai souffert terriblement de maux particuliers aux femmes. Nous avions cinq médecins, mais on aurait dit que je ne pouvais guérir. J'ai décidé d'essayer Cardui. Après l'avoir pris, le mal devint mieux en mieux tous les jours. Maintenant je me sens aussi bien que je me suis jamais sentie." Essayez Cardui aujourd'hui. E-66.

En faisant vos commandes mentionnez l'Abbeille, s. v. p.

core à l'ordre et saluent militairement. Ils ont été élevés dans le goût de l'épargne poussé à l'excès. Quand ils étaient plus jeunes, comme on nourrissait l'hiver les animaux des fermes impériales avec des glands, les princes occupaient leurs vacances à ramasser ces fruits qu'ils revendaient pour quelques marks au maître de la vénérie, faisant concurrence aux enfants pauvres qui apportaient des boisseaux de glands pour quelques pfennings.

L'éducation de ces enfants a été très soignée; ils parlaient toutes les langues européennes et le français à la perfection. La parcimonie de l'Empereur s'est manifestée dans la manière dont ses enfants ont toujours été vêtus; les costumes étaient généralement achetés à des prix peu élevés dans des magasins de confection; quand un accroc se produisait, on le réparait dans la lingerie du palais et les vieux costumes étaient retillés, les vêtements des plus grands servaient aux plus petits, une fois remis à neuf ou à peu près.

Le second fils, de la princesse Eitel, "qui a écrit M. Hanotaux, naufraga un jour dans des histoires suspectes," — pour de pareils faits le comte d'Eulenburg fut chassé de la cour et jeté en prison. — le prince Eitel s'en tira à moins: il ne perdit que sa réputation. — Celui-là, disait un jour le Kronprinz à son père, c'est le chéri de votre cœur.

Au début de la guerre il commandait un régiment; depuis, il a été promu chef de la 3^e brigade d'infanterie de la Garde. Après la prise de Liège il demeura huit jours dans un château près de la ville; sous les yeux du propriétaire, le prince fit emballer "toutes les robes qu'il put trouver dans les armoires de la maîtresse de maison et de ses filles" (1).

Le troisième, Adalbert, a passé un moment par mort à la suite d'une grave blessure. Il se trouvait en Alsace au début des opérations. Une dame de la Croix-Rouge, qui assista à l'arrivée des Allemands, raconte qu'elle vit l'infortuné de quatre-vingt-quatre ans. Elle vit aussi des soldats allemands fusiller une femme et son nouveau-né. Le prince Adalbert disait à ses hommes: — Frappez fort et faites des exemples.

Au mois de juillet, quelques jours avant la déclaration de guerre, ce prince se trouvait à Paris avec son oncle Henri de Prusse; ils visitaient tranquillement la capitale et partirent une semaine à peine avant l'ultimatum à la Serbie.

(1) Léon Macas, "Les Cravates allemandes." — En octobre 1914, le prince Eitel séjourna au château de Vivier à Choisy-le-Bac, près de Compiègne. En partant, il laissa, piquée sur la porte du salon, une lettre où il regretta de n'avoir pas rencontré le propriétaire, alors qu'il lui "faisait l'honneur de visiter son château." — "Et n'ajoutait pas que, pour compléter cet honneur, il avait fait charger deux fourgons de meubles anciens qu'il avait emportés, sans oublier l'argenterie."

(A Continuer) LA BONNE CUISINE.

Oufs durs à la Bouronnaise. Faites durer six œufs, enlevez les coquilles, coupez le sommet de l'œuf, retirez le jaune. Hachez ensemble ce jaune, le petit morceau de blanc et une truffe. Prenez 50 grammes de crevettes épluchées, mélangez-les à la pâte des jaunes d'œufs et remplissez-les ensuite les 1/2 ans. Dressez ces œufs dans un plat sur une couche de mayonnaise épaisse, mettez une rondelle de truffe sur chaque œuf avec une cuillerée de mayonnaise pour terminer.

THEATRES

TULANE.

Le beau spectacle "Birth of a Nation," le cinéma le plus grandiose qui ait encore été vu à la Nouvelle-Orléans, continue à être en vogue. La direction du théâtre Tulane s'est décidée de prolonger l'engagement de cette attraction colossale encore une semaine, ce qui complètera la sixième semaine de ce spectacle éminemment émouvant et intéressant.

Représentations deux fois par jour, à 2 heures de l'après midi, et à 8:15 le soir.

ORPHEUM.

C'est la semaine au vaudeville de bon goût à l'Orpheum. On applaudit deux clous d'en-tête, les "Red Heads," comédie épatante avec James B. Carson remplissant le premier rôle; et "Ideal" le champion féminin de natation et de plongeon. Au programme aussi, Bayonne Whipple et Walter Huston, présentant une comédie musicale très mystérieuse intitulée "Spooks"; Mike Bernard et Sidney Phillips, pianistes d'une grande renommée; Parillo et Fabrito, chanteurs et instrumentistes; Nell O'Connell, charmante chanteuse; Bessie Dupont, la "Venus vivante" en poses classiques; le cinéma de l'Orpheum et l'orchestre de concert sous la direction du professeur Emile E. Tosso.

Bulletin Maritime

LISTE DE NAVIRES DANS LE PORT.

Table with columns for ship names, destinations, and agents. Includes entries like 'Mouillage', 'Steamers and destination', and 'BARQUES'.

NAVIRES EN ROUTE POUR LA NOUVELLE ORLEANS.

Table listing ships en route for New Orleans, including ship names, destinations, and departure dates.

BULLETIN FINANCIER.

Table with financial data, including 'Coton', 'Middling', and 'Bons Divers'.

AVIS

AVIS est par le présent donné, comme il l'ordonne, que les projets de loi gouvernant les nominations, les qualifications, les pouvoirs, et les devoirs des notaires dans la paroisse d'Orléans, seront présentés pour être adoptés, à la prochaine session de l'Assemblée générale de l'Etat de la Louisiane.

A VENDRE.

Dans l'affaire Henry Black Company, Limited, en liquidation. COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 111,500 - Division A.

PETITES ANNONCES

A VENDRE.

UNE BATTISE en briques à trois étages, No. 735 rue Com. sur les ruelles Bourbon et Royale. Bon rapport. S'adresser 500 rue Conti, 13 av - 17.

PERSONNEL. Col. Hugues J. de la Vergne a transféré son étude d'avocat au Bureau de l'Abbeille, 500 rue Conti. Téléphone Main 247.

CHAMPAGNE LOUIS ROEDERER REIMS



Agents: PAUL GELPI & FILS, 227 Rue Decatur, Nouvelle-Orléans.

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété améliorée de valeur, dans le Premier District portant le numéro municipal 2819 rue Banks, entre les rues White et Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 110,811 - En vertu d'un writ de fieri facias, n° 416, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans le procès et-dessus de la Banque de Propriétés Foncières, Gravier, dans le Premier District de cette ville, le 20 avril 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec des bâtisses et les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, borné par les rues Banks et White. Le dit lot commence à peu près au milieu de la rue Banks, et se termine à la rue Banks, et a une profondeur de cent vingt-deux pieds.

Les conditions de vente sont les suivantes: Le dit lot, avec ses améliorations, sera vendu au moment de l'adjudication, c'est-à-dire au prix de la vente.

LOUIS KNOP, SHERIF CIVIL pour la Paroisse d'Orléans. A. A. MORENO, Notaire.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'un lot de terre, de valeur, dans le Sixième District de la paroisse d'Orléans, au coin de la rue Eleanor (dans l'Etat d'Alonzo et Tebouplouais).

Excécuter Homestead Association vs. Joseph H. Ebling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 115,979 - En vertu d'un writ de fieri facias, n° 416, adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans le procès et-dessus de la Banque de Propriétés Foncières, Gravier, dans le Premier District de cette ville, le 20 avril 1916, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Un certain lot de terre, avec des améliorations et toutes les améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Etat de Louisiane, borné par les rues Annonciation, Alonzo, Tebouplouais, Eleanor et Ewing. Les lots sont divisés en six lots, chacun d'une superficie de cent cinquante et six toises carrées, plus ou moins. Le lot No. 11 touche au lot No. 12, la ligne latérale la plus proche de la rue Annonciation et Eleanor.

Les conditions de vente sont les suivantes: Le dit lot, avec ses améliorations, sera vendu au moment de l'adjudication, c'est-à-dire au prix de la vente.

LOUIS KNOP, SHERIF CIVIL pour la Paroisse d'Orléans. GONRAD G. COLLINS, Notaire.

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Marie Madeline Caregno, veuve d'Antoine Pons.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 113,751 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Frank A. von Phil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 116,085 - Division B - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Frank A. von Phil.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 111,500 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

Succession de Louis A. Papi.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No. 112,508 - Division A - Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déclarer dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles ils ne se soumettent pas à la présente notification.

CHEMINS DE FER

HEURES D'ARRIVEES ET DE DEPARTS

New Orleans Great Northern R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylerstown, Folsom, Bogalusa et Intermédiaire. 7:05 a.m.

Folsom, Columbia, Tylerstown, Bogalusa et Intermédiaire. 4:30 p.m.

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylerstown, Bogalusa et Intermédiaire. 7:35 a.m.

Folsom, Columbia, Tylerstown, Bogalusa et Intermédiaire. 6:00 p.m.

Folsom, Columbia, Tylerstown, Bogalusa et Intermédiaire. 7:35 a.m.

Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Boutouca et Intermédiaire. 7:35 a.m.

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Jackson, Columbia, Tylerstown, Folsom, Bogalusa et Intermédiaire. 5:55 p.m.

Folsom, Columbia, Tylerstown, Bogalusa et Intermédiaire. 8:45 a.m.

Dimanche seulement.

Jackson, Columbia, Tylerstown, Bogalusa et Intermédiaire. 8:05 p.m.

Folsom, Columbia, Tylerstown, Bogalusa et Intermédiaire. 10:30 a.m.

Excursions des dimanches et mercredis.

Folsom, Columbia, Tylerstown, Bogalusa et Intermédiaire. 10:30 a.m.

Mandeville, Forest Glen, Lacombe, Oaklawn, Boutouca et Intermédiaire. 8:05 p.m.

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires. 5:55 a.m.

Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie. 11:00 a.m.

Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et Intermédiaire. 11:45 a.m.

Stations Intermédiaires. 9:05 p.m.

Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et autres points Nord du Texas. 8:00 p.m.

Sunset Express, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et autres points Nord du Texas. 11:30 p.m.

ARRIVEE

Tous les Jours Excepté Dimanche.

Texas Local, pour Houston et stations intermédiaires. 8:25 p.m.

Sunset Limited, pour San Antonio, New Mexico, El Paso, Arizona et Californie. 8:50 a.m.

Sunset Mail, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, Del Rio et Intermédiaire. 7:50 a.m.

Stations Intermédiaires. 11:40 a.m.

Texas Limited, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas et autres points Nord du Texas. 6:50 a.m.

Sunset Express, pour Houston, Galveston, Austin, Waco, Fort Worth, Dallas, San Antonio, El Paso, Californie et points Intermédiaires. 6:55 p.m.

Queen and Crescent R. R.

Station Terminus, rue Canal.

DEPART

New York